

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

DASSAULT AVIATION

Société anonyme au capital de 81 007 176 €.
Siège social : 9, rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris.
712 042 456 R.C.S. Paris.

Avis de réunion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que le conseil d'administration se propose de les réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le 23 avril 2008 à 15 heures au siège social 9, rond-point des Champs Elysées-Marcel Dassault - Paris (8ème) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2007 et rapport du président ;
- Rapports des commissaires sur les comptes annuels et consolidés dudit exercice et sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, rapport des commissaires visé à l'article L 225-235 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2007 ;
- Approbation des comptes consolidés dudit exercice ;
- Approbation des conventions précitées ;
- Quitus au conseil d'administration ;
- Affectation et répartition des bénéfices ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires, d'un suppléant et nomination d'un nouveau suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS.

Les résolutions suivantes seront présentées par le conseil d'administration :

Première résolution . — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président visé à l'article L 225-37 al. 6 du code de commerce, du rapport général des commissaires aux comptes et de leur rapport visé à l'article L 225-235 al. 5 du Code de commerce, approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, les comptes annuels de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de 323.495.737,49 € ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution . — L'assemblée générale, après avoir constaté que le rapport sur la gestion du groupe est inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties et sans réserve, les comptes consolidés de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 382.296 Milliers d'€ (dont 382.278 Milliers d'€ revenant au groupe) ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution . — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions visées dans ce rapport.

Quatrième résolution . — L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice 2007 de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net	
ressortant des comptes annuels de l'exercice 2007 et s'élevant à	323.495.737,49 €
lequel, augmenté du report à nouveau des exercices antérieurs, soit	1.671.514.039,43 €
constitue un total de	1.995.009.776,92 €
de la manière suivante :	
à la distribution au titre des dividendes de	107.334.508,20 €
au report à nouveau	1.887.675.268,72 €

Comme conséquence des affectations ci-dessus, il est distribué un dividende de 10,60 € par action.

Ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques imposables sur le revenu en France, au barème progressif après l'abattement de 40 % ou, sur option, au prélèvement libératoire. Quelle que soit l'option retenue, ce dividende donnera lieu aux prélèvements sociaux qui seront effectués à la source.

Ce dividende sera mis en paiement en euros le 5 mai 2008 directement aux titulaires d'actions "nominatives pures" et par l'entremise des intermédiaires habilités pour les titulaires d'actions "nominatives administrées" ou "au porteur".

Il est rappelé que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents et les abattements correspondants ont été de :

Exercices	Dividendes nets distribués (en euros)	Abattement (1)
2004	7,70	50 %
2005	9,90	40 %
2006	7,40	40 %

(1) pour les personnes physiques

Sixième résolution . — L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. Olivier Andries comme administrateur, en remplacement de M. Jean-Paul Gut, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution . — L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de M. Bruno Revellin-Falcoz arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer en remplacement de ce dernier, M. Henri Proglgio pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution . — L'assemblée générale, constatant que les mandats :

— de commissaires aux comptes titulaires :
- de la société Deloitte & Associés S.A.
- de la société Mazars & Guerard S.A.

— de commissaires aux comptes suppléants :
- de M. Alain Pons
- de M. Michel Rosse

arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide :

- de renouveler la société Deloitte & Associés S.A. comme commissaire aux comptes titulaire pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013,

- de renouveler la société Mazars & Guerard S.A. comme commissaire aux comptes titulaire également pour six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013,

- de renouveler M. Alain Pons, associé de la société Deloitte & Associés S.A., comme commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés S.A. pour la durée du mandat de cette dernière,

- de nommer M. Philippe Castagnac, associé de la société Mazars & Guerard S.A., comme commissaire aux comptes suppléant de la société Mazars & Guerard S.A. pour la durée du mandat de cette dernière.

Neuvième résolution . — L'assemblée générale, donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations afin d'accomplir toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Les actionnaires sont informés que les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée sont à envoyer dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au siège social, dans les conditions prévues par la loi.

Pour assister, se faire représenter à cette assemblée ou voter par correspondance :

- les actionnaires nominatifs devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes tenus par BNP Paribas Securities Services (services aux émetteurs - assemblées, immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09), mandataire de la société ;

- les actionnaires au porteur devront avoir été inscrits trois jours ouvrés au moins avant la date de cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de leur intermédiaire habilité (banque, établissement financier, prestataire de services d'investissement) et adresser à BNP Paribas Securities Services (services aux émetteurs - assemblées, immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09), au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, un certificat de participation délivré par ce dernier.

A compter de l'avis définitif de convocation, les actionnaires pourront sur leur demande obtenir directement auprès de BNP Paribas Securities Services (adresse ci-dessus) :

— soit une carte d'admission s'ils désirent assister à l'assemblée,

— soit un formulaire unique de procuration / vote par correspondance accompagné de ses annexes,

et l'ensemble des documents relatifs à cette assemblée.

Pour ceux désirant voter par correspondance, la demande de formulaire devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et être reçue par BNP Paribas Securities Services au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Le formulaire unique de procuration / vote par correspondance devra être retourné à BNP Paribas Securities Services (adresse ci-dessus) :

- directement pour les actionnaires nominatifs ;
- via les intermédiaires habilités teneurs de leurs comptes pour les actionnaires au porteur.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à BNP Paribas Securities Services trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

0802264